

Délibération n° 2018-06-25

Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire du 17 décembre 2018

Objet

Approbation de la
modification
simplifiée n° 1 du Plan
local d'urbanisme
(PLU) du Broc

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

10 décembre 2018

**Date d'affichage du
compte rendu**

21 décembre 2018

**Nombre de
conseillers**

En exercice : 126

Présents : 90

Votants : 94

Pour : 94

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 17 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	VEZON Christophe (S)	BRONNER Ulrick
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert	CHEYNOUX Gérard	
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
		DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard (S)	ESPEIL Michel
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
		GAUTHIER Isabelle
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
		MEALLET Roger-Jean
		NICOLLET Michel
	SAUTEREAU Catherine (S)	OLIVIER Christian
PAILLONCY Brigitte	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard (S)
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
POMEL Michel	POULOSSIER Marie-Laure	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
ROCHETTE Christophe	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		SALVINI Luc
SAUVANT Jean-Pierre	SOLIGNAC Maurice (S)	THEVIER Gérard
TINET Georges		
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	

Absents ayant donné pouvoir (4) : ALETON Danielle à VARISCHETTI Martine, BERTHELOT Pascal à LEGENDRE Denis, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, ROUX Bernard à CORRE Jean-Marie.

Absents représentés (9) : BOYER Elie, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia, PELOU Michel, SAUX Marie-Pierre.

Absents (32) : BARBET Laurent, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BESSEYRE Fabien, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHANIMBAUD Lionel, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DESGEORGES André, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MASSEBOEUF Claude, MONIET-FIEVET Jean-Marc, MOREL Jacques, NÔ Lucien, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, TOULOUZE Michel, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-36 à L. 153-40 et L. 153-45 à L. 153-48 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 décembre 2016 portant création de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire et validant ses statuts, notamment la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

VU la délibération du conseil municipal du Broc en date du 25 août 2006 approuvant le PLU ;

VU la déclaration de projet n° 1 emportant mise en compatibilité du PLU approuvée par délibération du conseil municipal du 20 février 2015 ;

VU la déclaration de projet n° 2 emportant mise en compatibilité du PLU approuvée par délibération du conseil municipal du 20 février 2015 ;

VU l'arrêté ADE-2018-009 en date du 25 juillet 2018 prescrivant la modification simplifiée n° 1 du PLU du Broc ;

VU l'avis favorables des personnes publiques associées ;

VU les éventuelles remarques émises lors de la mise à disposition du publique ;

CONSIDÉRANT que, par arrêté du Vice-Président chargé de l'urbanisme en date du 25 juillet 2018, l'Agglo Pays d'Issoire a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme du Broc ;

CONSIDÉRANT que cette procédure a pour objet la modification du règlement de la zone AUj (zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation afin d'accueillir des constructions destinées aux activités industrielles, logistiques, artisanales et commerciales) afin de faciliter l'implantation d'activités sur une zone en cours d'aménagement en simplifiant la rédaction des critères relatifs aux espaces commerciaux, qu'elle va également permettre d'optimiser le foncier économique, et qu'il s'agit ainsi d'autoriser les activités commerciales complémentaires d'une activité artisanale ou industrielle dans une limite de 500 m² de surface de plancher (règle actuelle : maximum 10 % de la surface de plancher totale des constructions aménagées sur la même unité foncière, dans une limite de 300 m²) ;

CONSIDÉRANT que, conformément au code de l'urbanisme, le rapport de présentation de cette modification simplifiée :

- a été envoyé le 25 septembre 2018 aux personnes publiques associées pour avis – l'INAO a indiqué par courrier n'avoir aucune remarque à formuler - aucun avis n'a été émis par les autres partenaires sur ce dossier ;
- a fait l'objet d'une mise à disposition du public à la mairie du Broc aux jours et heures habituels d'ouverture du 8 octobre au 9 novembre 2018 inclus. Aucune observation n'a été émise pendant cette période ;

CONSIDÉRANT que, suite à la phase de mise à disposition, aucune modification n'a été apportée au projet de modification simplifiée du PLU du Broc ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du dossier relatif à la modification simplifiée n° 1 du PLU est consultable auprès du service Planification de l'Agglo Pays d'Issoire et un lien de téléchargement a été transmis aux conseillers communautaires par mail avant le présent conseil communautaire (dossier disponible sur le site internet de l'Agglo Pays d'Issoire, dans la rubrique Urbanisme / Documents d'urbanisme locaux / Documents soumis à l'approbation du conseil communautaire) ;

CONSIDÉRANT que la délibération fera l'objet d'un affichage à l'Agglo Pays d'Issoire et en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'approuver la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme du Broc.

Cette modification simplifiée deviendra exécutoire après sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État, sous réserve de l'accomplissement de mesures de publicité visées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 07/01/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 07/01/2019